



AUCAMVILLE

## ARRETE DU MAIRE

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION  
ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
SUR LA RUE DES ECOLES**

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du Pôle Territorial Nord de Toulouse Métropole,

Vu l'autorisation DAET N°T22AUC08202 de Toulouse Métropole,

Considérant que pour permettre des travaux de voirie et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de régler la circulation et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation est alternée et l'occupation du domaine public est autorisée sur la rue des Ecoles dans sa portion comprise entre le n°11 et le n°15.

Cette réglementation est applicable du lundi 10 octobre 2022, 07 heures au samedi 22 octobre 2022, 20 heures.

**Article 2 :** L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est MALET NORD, 97 B chemin de Gabardie 31200 TOULOUSE.

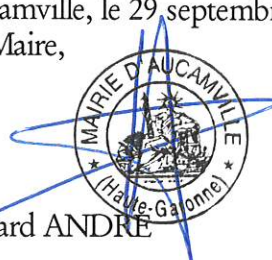
**Article 3 :** La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 29 septembre 2022  
Le Maire,

Gérard ANDRÉ



Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

**MAIRIE :** place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

**ADRESSE POSTALE :** CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX